

Fonctionnement de la joujouthèque



- Les jouets sont prêtés pour un maximum de 4 semaines.
- Des frais de \$1.00 par jouet seront facturés pour chaque journée de retard (la fin de semaine est incluse). **Vous pouvez mandater une autre personne si vous ne pouvez vous présenter.**
- Un reçu pour vos impôts vous sera remis à la fin du mois de février de chaque année.
- Chaque individu est responsable **de vérifier le contenu du prêt** au moment de l'emprunt et doit déclarer immédiatement les pièces manquantes ou brisées. La vérification doit aussi être faite **avant le retour du jouet à la joujouthèque.**
- Lors du retour des jouets, une responsable de la joujouthèque revérifiera le contenu et nous vous demanderons de ne pas quitter avant que le tout ait été vérifié.
- Chaque jouet **doit être désinfecté** avant d'être retourné à la joujouthèque.
 - Utilisez le lave-vaisselle ou lavez les jouets à la main.
 - Assurez-vous que les pièces sont bien sèches avant de les remettre dans leur bac.
- Les vêtements peuvent être lavés dans la laveuse sans eau de javel, mais il ne faut pas les sécher dans la sècheuse.
- Les piles ne sont pas fournies par la joujouthèque.
- Vous êtes responsable des jouets que vous louez.
- Vous devez aviser les responsables de la joujouthèque en cas de bris ou de perte d'un jouet ou d'une pièce du jouet. Des frais vous seront chargés pour bris ou perte de la façon suivante :
 - Si le jeu ou le jouet n'est plus fonctionnel, des frais de 50% du coût d'achat seront demandés.
 - Si le jeu ou le jouet peut encore être utilisé et qu'il ne perd pas son utilisation première, des frais de 10% du coût d'achat seront demandés.
- Veuillez noter que le coût de la location est de 5% du coût du jeu et/ou du jouet à l'achat, jusqu'à un maximum de \$10.00.

- Les retours ne seront acceptés que pendant les soirs calendrier de la joujouthèque, les mercredis, jeudis et vendredis suivant cette soirée (même semaine) ou selon la disponibilité de l'employé du BC pour les retards.
- Il est toujours possible de vous procurer un catalogue joujouthèque en le mentionnant à votre agente pédagogique ou encore en appelant au BC ou en ligne sur notre site web.

NOUVEAUTÉS POUR L'ANNÉE 2010-2011

- **Les heures d'ouvertures de la joujouthèque seront de 18 h 30 à 19 h 30.**
- **Si vous louez au minimum 3 jeux ou jouets le même soir, vous aurez droit à une location gratuite équivalente au prix moyen de votre location.**
- **Veillez prendre note que de nouvelles dispositions seront prises dès septembre 2011.**

Pour toutes questions vous pouvez communiquer avec Sonia Jeffries agente pédagogique au 819-346-1944 poste 25.

Au plaisir !

Le comité de joujouthèque.